

# CHARTRE D'UTILISATION

## DU FABLAB DE KRYSALIDE

**La présente charte d'utilisation (ci-après la « Charte ») a été élaborée afin de définir les conditions d'utilisation du Fablab Krysalide par ses Membres.**

### **Le Fablab Krysalide**

Le Fablab (laboratoire de fabrication) est un lieu d'expérimentation qui stimule l'invention en donnant l'accès à des outils de fabrication numérique.

Le Fablab Krysalide a pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies et leur utilisation, de favoriser l'innovation et le brassage des compétences au sein du Technoparc Krysalide.

### **Membre**

Est considérée comme Membre du Fablab Krysalide, toute personne physique ou morale utilisant les ressources du Fablab qui a adhéré à l'association EurekaTech, qui est à jour de sa cotisation annuelle et qui a approuvé la présente Charte.

En signant cette charte d'utilisation, le Membre décharge de toute responsabilité le Fablab Krysalide concernant les blessures, dommages matériels subis et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de perte ou vol de bien ainsi que pour toute autre dégradation survenus lors de l'utilisation des équipements ou machines du Fablab.

Le Membre déclare avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, le garantissant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à leur personne ou à des tiers de leur fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

### **Horaires**

L'utilisation générale intervient pendant les horaires d'ouverture de 8h30h à 18h, du lundi au vendredi.

L'accès en dehors de ces horaires est possible à condition d'être détenteur des codes d'accès au bâtiment et d'alarme.

### **Equipements et consommables**

Pour l'ensemble des machines, les Membres peuvent également passer commande des matériaux directement auprès du Fablab si ils le souhaitent.

Aucun matériau n'étant stocké sur place, prévoir un délai suffisant pour l'approvisionnement des matériaux que vous souhaitez commander auprès du Fablab.

### **Formation**

Chaque Membre devra, préalablement à l'utilisation des équipements du Fablab, avoir suivi une formation spécifique à l'utilisation de ces équipements à commande numérique ou présenter une attestation de formation similaire émanant d'un établissement certifié ou d'un autre Fablab.

Lors de leur utilisation, les Membres devront respecter les instructions fournies par le personnel et/ou les responsables du Fablab.

### **Partage des connaissances**

Chaque Membre peut utiliser le Fablab pour tout objet à fabriquer (dès lors que cela ne nuit à personne), et doit apprendre à fabriquer par lui-même et partager son expérience et ses connaissances avec les autres Membres dits « makers » sur le site du Fablab.

La formation dans le FabLab s'appuie sur l'apprentissage entre pairs, chacun doit donc prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances collectives.

Les Membres s'engagent à partager leur expérience avec d'autres « makers » moins expérimentés afin de leur transmettre leur savoir-faire.

### **Utilisation commerciale**

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées au Fablab mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

Les Membres (entrepreneurs, startups, PME etc.) souhaitant avoir une utilisation commerciale du Fablab devront protéger leurs créations. Sous réserve de l'exercice des droits de tout inventeur sur une invention brevetable. La protection choisie ne doit pas porter, autant que possible, préjudice à l'apprentissage et à la documentation de chaque projet réalisé dans le cadre du Fablab.

### **Usage**

Les Membres doivent veiller à ne pas incommoder les autres Membres makers du Fablab, notamment en évitant au maximum les nuisances sonores, olfactives, visuelles, ... (fumée, poussière,...) durant leurs activités. Il est notamment strictement interdit de :

- sortir un quelconque outil, matériel, consommable du Fablab sans autorisation des responsables,
- emporter des supports d'installation de logiciels (CD Rom, Clé USB,...) en dehors du Fablab,
- installer un logiciel sur les ordinateurs du Fablab, de quelque nature que ce soit, sans autorisation des responsables,
- installer un logiciel sur votre ordinateur personnel sans autorisation des responsables,
- faire pénétrer un tiers non Membre dans le Fablab.
- de fumer dans les locaux.
- d'introduire tout ce qui est prohibé par la loi ou les règlements/ code du travail.
- de déposer du matériel : dans les allées prévues pour les circulations et l'évacuation du public, devant les issues de secours, et dans les espaces communs et couloirs.

### **Sécurité des personnes**

Des règles de sécurité particulières seront affichées à proximité de chaque équipement : ce sont des conditions particulières d'utilisation pour éviter tout accident ou dysfonctionnement.

Le Fablab ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages sur des matériaux utilisés par un Membre liés au dysfonctionnement, au mauvais usage, au mauvais réglage ou à l'utilisation sans assistance d'un Equipement.

### **Procédure de réservation et d'utilisation des équipements**

La réservation de tout équipement est nécessaire auprès de l'équipe du Fablab avant toute utilisation.

Après utilisation d'un équipement, le Membre s'assure de laisser propre l'espace de travail et l'équipement qu'il aura utilisé et prend soin de ne laisser aucun déchet.

Il est également possible de réserver le fablab dans son entièreté, sous condition de réservation.

### **Cession de droit à l'image**

En adhérant à la présente Charte, tout Membre autorise le Fablab à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image du Membre peut donc être diffusée sur tout support choisi par le Fablab dans un but de communication.

En outre, les Membres autorisent le Fablab à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet.

Le Fablab s'engage à ne pas céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite des Membres.

La présente cession est valable sans limite de durée.

### **Violations**

Les Membres ne respectant pas l'ensemble des règles de la présente Charte, pourront se voir refuser l'accès au Fablab temporairement ou définitivement.

Les responsables du Fablab se réservent expressément le droit de refuser l'accès et/ou de restreindre l'accès à un Membre au Fablab.

La présente Charte peut être révisée à tout moment par les responsables du Fablab. Les Membres seront informés des modifications de ces derniers par voie électronique (mail ou site web) et/ou d'affichage.

Fait à St Michel, le

Nom Prénom :

Signature

après avoir pris connaissance, obtenu toute explication et compris toutes les règles de la présente Charte,

déclare m'engager à respecter scrupuleusement toutes les règles stipulées dans la présente Charte.